

COMMISSION DES INSTITUTIONS DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN QUÉBÉCOIS

Mémoire présenté à

Claude Lachance, président de la commission

Henry-François Gauthrin, vice-président de la commission

Louis Breault, secrétaire de la commission

Le 1^{er} mai 2002

François-Olivier Chené

La réforme électorale

Problème de recherche

Un nouveau débat politique au Québec a été intensifié par la nomination de l'honorable Jean-Pierre Charbonneau comme ministre responsable de la réforme électorale, celui de se demander si le système majoritaire uninominal à un tour, le système britannique, bref, le système que nous utilisons actuellement, satisfait aux besoins de la société québécoise. Il s'agit de savoir si les inconvénients de ce mode de scrutin prédominent sur ses avantages. De quoi avons-nous besoin : de conservatisme, de réformes ou de révolutions?

Question de recherche

Faut-il, oui ou non, changer de système électoral pour en adopter un autre, qui conviendrait plus à la société québécoise?

Objectifs de recherche

Il s'agira donc de présenter une proposition d'un nouveau système qui répondrait aux exigences de la conjoncture, ensuite de présenter les avantages de notre système actuel et de voir comment ce nouveau système appuie ou corrige un peu ces avantages, puis de faire la même chose pour les inconvénients du système britannique. De plus, il faudra présenter les inconvénients du nouveau système et démontrer en quoi ceux-ci sont moins dangereux que ceux du système actuel. Enfin, il serait bien de proposer quelques autres réformes qui viendraient améliorer d'autres plans de la politique québécoise.

Proposition d'une réforme électorale : Le système mixte

Les systèmes actuels dans le monde nous montrent bien que les systèmes « purs », dont le nôtre, présentent des inconvénients majeurs. Il faudra donc utiliser un système mixte qui minimisera les inconvénients de deux systèmes différents tout en adoptant leurs avantages.

Le système mixte qui sera proposé dans ce travail sera celui qui est adopté en Russie, au Japon, au Cameroun et en Corée du Nord. Un certain nombre de députés y sont élus par le système que nous utilisons actuellement, et le reste est élu par représentation proportionnelle. Ainsi, l'électeur sera devant deux bulletins, l'un pour voter pour un parti, l'autre pour voter pour le candidat qui représentera la circonscription électorale :

Par exemple :

Votez pour le candidat que vous voulez voir représenter votre circonscription (voter pour un seul candidat)	Votez pour le parti que vous voulez voir siéger au Parlement (voter pour un seul parti)
<input type="radio"/> Candidat A / Parti 1	Parti 1
<input type="radio"/> Candidat B / Parti 3	Parti 2
<input type="radio"/> Candidat C / Parti 4	Parti 3
<input type="radio"/> Candidat D / Parti 5	Parti 4
<input type="radio"/>	Parti 5
<input type="radio"/> Candidat F / Indépendant	

La partie gauche du bulletin sera donc utilisée comme dans notre système actuel, cela ne change pas. Par contre, on y ajoute la partie de droite, celle où l'électeur votera pour le parti qu'il veut voir siéger. Il faut comprendre que ces deux parties sont entièrement indépendantes.

Il serait intéressant d'adopter un système de 60% majoritaire - 40% proportionnel, puisque l'on peut garder le nombre de députés à 125 et qu'il y a 75 circonscriptions électorales, autant qu'aux élections fédérales, ce qui évitera une certaine confusion dans les circonscriptions. Il serait donc facile d'adopter ce système, étant donné qu'il y aura très peu de remaniements à effectuer pour les modalités électorales. De plus, un seuil de

représentativité de 6% serait envisageable, pour éviter de permettre à des extrémistes marginaux d'être représentés, à moins d'avoir un appui légitime de la population.

Prenons un exemple pour illustrer comment seront distribués les sièges dans un tel système. Admettons que :

	Partie majoritaire* :	Partie proportionnelle**	Total
Parti 1	35 sièges	47% des votes, soit 24 sièges	59
Parti 2	14 sièges	23% des votes, soit 12 sièges	26
Parti 3	7 sièges	15% des votes, soit 8 sièges	15
Parti 4	12 sièges	11% des votes, soit 6 sièges	18
Parti 5	5 sièges	4% des votes, soit 0 sièges	5
Indépendants	2 sièges		2

* Le nombre de sièges est déterminé par le nombre de comtés gagnés par les partis

** Le nombre de sièges est calculé par la multiplication de la proportion du vote obtenu par 50 sièges (ex : 47% × 50 sièges au total = 24 sièges pour le parti 1) Ces sièges seront distribués selon des listes de candidats présentés par chaque parti

(Les sièges sont distribués selon la méthode du plus grand reste, qu'il n'est pas utile de détailler ici)

Avantages du système actuel et précisions apportées par le nouveau système

Représentation régionale

La députation par comté représente le plus grand avantage du système majoritaire uninominal à un tour, et serait certainement celui qu'il faut garder dans le futur. Cette représentation permet un lien plus grand entre l'électorat et le Parlement, et un plus grand sentiment d'appartenance, étant donné que la population représenté par chacun est relativement petite et bien déterminée.

Cet aspect est gardé avec le système mixte proposé ici. La population représentée par chaque député augmentera quelque peu, mais restera tout de même divisée en plusieurs circonscriptions bien définies, et la représentation sera donc encore très présente. Voilà, en fait, la principale raison pour laquelle le système mixte est gardé en partie, et est même un peu plus important que la partie du système proportionnel.

Système extrêmement stable

L'autre très grand avantage, c'est la très grande stabilité du système. Le choix est clair entre deux principaux partis (le plus souvent) qui alternent au pouvoir. Cette stabilité favorise la rapidité d'action du gouvernement. Les gens sont aussi en quelques sortes rassurés par cette stabilité.

Dans le système mixte proposé, cette stabilité, quoique réduite par la partie proportionnelle, demeure assez présente. Les gouvernements resteront majoritaires, les plus gros partis resteront toujours favorisés par le système, mais les plus petits partis auront accès à la scène politique, puisqu'ils pourront obtenir quelques sièges par le bulletin proportionnel. Il s'agit donc, ici, de favoriser les gros partis, tout en permettant aux plus petits d'avoir leur mot à dire en politique, ce qui n'est pas le cas en ce moment, témoin l'ADQ qui, avec environ 12% de l'appui populaire, n'a que deux sièges, soit moins de 2% des sièges au Parlement.

Cette stabilité prônée par le système britannique permet aussi que les coalitions parlementaires, souvent causes d'instabilités politiques et de problèmes à l'intérieur-même de l'instrument politique, soient presque impossibles. Ainsi sommes-nous assurés que le cabinet sera conséquent et cohérent avec lui-même, ce que la population attend de lui.

Quoique cette potentialité ne soit pas totalement écartée, le fait que les gros partis soient favorisés par rapport aux plus petits implique que les premiers auront moins besoin des deuxièmes, étant donné qu'ils seront très complets et autonomes, et les deuxièmes ne pourront pas beaucoup aider les plus gros, étant donné qu'ils seront probablement moins présents que ce que leur appui populaire aurait voulu.

Cette-même stabilité fait en sorte que, dans le système britannique, l'opposition soit unie, cohérente, et représente une réelle alternative au pouvoir. Cela a comme inconvénient de faire en sorte que le débat ne soit que bilatéral et n'apporte que deux points de vues (diamétralement opposés ou très semblables), rendant le discours inintéressant et souvent peu représentatif des volontés de la population. Par contre, l'opposition se présente toujours comme le parti qui prendra le pouvoir si la population

est trop mécontente du parti au pouvoir, faisant toujours planer sur le parti au pouvoir une menace, au cas où il voudrait faire à sa tête sans écouter la population.

L'opposition, dans ce système mixte, sera un peu plus morcelée, quoique assez cohérente, tout de même. En d'autres mots, il y aura certainement un autre gros parti d'opposition cohérent et fort qui représenterait une réelle alternative au pouvoir en place, mais l'opposition sera aussi composée de plus petits partis qui peuvent apporter des idées nouvelles et, étant donné qu'ils seront présents à l'Assemblée Nationale, elles seront plus souvent écoutées par la population et par les autres partis en place. Ici, on délaisse le côté trop stable de l'opposition pour favoriser un débat politique, qui pourra augmenter l'intérêt public pour les affaires politiques.

Système extrêmement simple et facile à comprendre

Le système actuel est en effet très simple d'utilisation et de compréhension. Il est accessible à tous, sans trop d'efforts. Cependant, il ne serait pas faux de penser que le système britannique est trop simple, ce qui fait en sorte qu'il ne répond pas aux objectifs de la démocratie, soit de représenter la population autant que possible. Les trop grandes aberrations des élections le prouvent bien.

Cette simplicité est corrigée par le mode de scrutin proposé. Pour satisfaire aux plus d'exigences de la démocratie possible, il faut avoir un système relativement complexe qui prévoira plusieurs éventualités, ce que le système actuel ne fait pas. L'avantage du mode de scrutin proposé ici, c'est qu'il est tout de même assez simple (il n'y a que deux bulletins de votes dont les rôles sont clairement définis) et qu'il prévoit plusieurs éventualités, qu'il répond à une grande partie de ce que la démocratie demande.

Inconvénients du système britannique et les améliorations apportées par le système mixte

Distorsion entre l'appui populaire et la proportion de sièges au Parlement

Cette distorsion du système britannique est en fait le plus gros de ses problèmes. Il est arrivé à plusieurs reprises dans des systèmes de ce genre que les partis au pouvoir n'aient pas obtenu la majorité simple de l'appui populaire. Ce fut le cas aux dernières élections provinciales et aux élections présidentielles américaines de 2000.

Le système mixte ne corrige pas entièrement cette distorsion, seulement elle en atténue les effets néfastes en attribuant des sièges selon l'appui populaire. L'avantage de garder une partie de cette distorsion est de garder la stabilité politique dont il a été question plus haut. Par contre, les partis minoritaires seront beaucoup mieux représentés, étant donné que le vote proportionnel leur donnera quelques sièges. Ils en seront donc moins victimes de la distorsion qui est un si grand tort à la démocratie québécoise.

Création de fiefs électoraux

Étant donné que ce qui compte est uniquement le nombre de comtés obtenus, pour accéder au pouvoir, des partis vont se régionaliser et répondre à des demandes d'une région uniquement, surtout si ces comtés suffisent à un parti à obtenir un parti.

Dans le système mixte, étant donné que les votes sont très importants dans toutes les régions, les partis pourront vouloir se répandre un peu plus, pour représenter un plus grand nombre de personnes

Votes inutiles

Par le fait même, il y a beaucoup de votes qui sont inutiles, puisque des votes qui sont pour un parti dans un comté qui est déjà accordé à un autre parti n'a aucune valeur.

Dans le système mixte, il y aura beaucoup moins de votes inutiles, surtout pour les sièges accordés par le vote proportionnel. Ainsi, tout le monde aura intérêt à voter, même s'il habite dans un comté d'allégeance à un autre parti. Il n'y aura que la partie majoritaire qui aura peu d'influence dans le cas d'un tel vote marginal. Le vote proportionnel, quant à lui, est aussi important partout dans le pays.

Participation populaire en chute libre et dangereuse

On peut observer dans les pays qui ont adopté un tel système une chute de la participation électorale, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Cette chute est explicable par le manque d'intérêt de la population, lui-même attribuable à cette trop grande stabilité et à l'inutilité de certains votes.

Autres caractéristiques du système mixte proposé

La principale autre caractéristique de ce mode de scrutin est le fait qu'il y ait deux sortes de députés : ceux qui sont redevables envers l'électorat et ceux qui sont plutôt redevables envers le leader du parti qui les a choisis. Cette particularité implique un avantage considérable : elle permet l'élection de gens compétents qui n'auraient pas envie de faire campagne, des gens susceptibles d'être de bons ministres et qui ne seraient pas victimes des aléas des élections dans les circonscriptions. Il serait donc avantageux pour les partis d'élire leurs ministres par les listes plutôt que par les circonscriptions : ils seraient plus choisis selon leurs compétences que par l'image qu'ils projettent sur la population.

Autres réformes à proposer

Mesures d'initiative populaire

Cette réforme, qui a déjà fait beaucoup de chemin depuis 2000, permettra à la population de se prononcer sur des dossiers qu'elle juge importants et mal traités par le gouvernement. Il s'agit de faire passer une pétition qui, lorsqu'elle aura atteint un certain quota (environ 5%) sera présentée au gouvernement, qui devra réagir dans un délai d'environ trois mois, faute de quoi la question sera soumise à un référendum.

Élections à dates fixes

Les gouvernements, en pouvant dissoudre l'Assemblée nationale, possèdent un trop grand pouvoir sur l'agenda électoral et permet à des Premiers ministres de déclencher des élections alors que leurs adversaires ne sont pas encore assez bien organisés, s'assurant la victoire. L'agenda ne doit donc pas faire partie des stratégies électorales. Le meilleur moyen d'éviter de telles pratiques serait d'établir des élections à dates fixes, pour que tous sachent à l'avance à quel moment les élections auront lieu et puissent s'organiser en conséquence.

Suppression de la ligne de parti

Le principe de la ligne de parti est certainement le plus anti-démocratique de la société québécoise. Elle empêche le débat au sein d'un parti, confiant les décisions uniquement

aux mains de quelques personnes, sans que les autres puissent en dire quoique ce soit. Les décisions doivent se faire dans un consensus du parti en entier, ce qui implique les simples députés qui ne sont pas ministres peuvent dire leur mot, apporter leur désaccord à une mesure qui ne les satisfait pas ou qui ne satisfait pas à leur circonscription. Cette mesure forcerait les partis à se baser sur des fondements très solides et sur une unité très grande.

Conclusion

Le système britannique est donc inadéquat pour une société québécoise qui a besoin que son vote soit mieux représenté à l'Assemblée nationale, quoique la stabilité l'ait toujours sécurisée. Ainsi, c'est un système mixte qui serait à favoriser au Québec, un mode de scrutin qui permettrait de garder la stabilité et la représentativité régionale et d'y ajouter une meilleure représentativité du vote exprimé par la population. Le système électoral proposé ne corrige certainement pas entièrement les fautes de celui que nous utilisons actuellement, mais il les amenuise considérablement, tout en évitant l'instabilité politique, qui empêcherait la bonne marche de la politique québécoise.

Mises à part les modalités du scrutin, il y a d'autres réformes à apporter à l'instrument politique québécois, afin que la démocratie soit mieux servie. Ainsi l'agenda électoral doit être prévu par la constitution, pour ne pas qu'il fasse partie des stratégies électorales du parti au pouvoir, la population doit pouvoir se prononcer sur des points litigieux et qu'elle juge importants par le biais de pétitions présentées au gouvernement, et la ligne de parti doit être supprimée afin de favoriser le débat et de faire en sorte que toute circonscription puisse se prononcer librement par le biais de son représentant à l'Assemblée nationale.

C'est donc moins de révolution que de réformes dont nous avons besoin, quoique les changements à apporter sont plutôt grands. Par contre, il faut que toutes ces réformes font en sorte que le passage soit le plus facile possible et que la confusion soit évitée autant que possible. Le système proposé pourra donc être assez facilement compris par la population, si une bonne campagne d'information est entreprise.

Bibliographie

1. Assemblée Nationale du Québec, . page consultée le 21 avril 2002, Adresse URL : <http://www.assnat.qc.ca>

2. Lévesque, Kathleen. « Plus de pouvoirs aux citoyens », *Le Devoir*, 24 avril 2002, p. A1 et A10

3. Fair vote Canada, *Le mouvement pour la représentation équitable au Canada*, Page consultée le 24 avril 2002. Adresse URL: www.fairvotecanada.org

4. MDN, *Mouvement pour une Démocratie Nouvelle*. Page consultée le 4 avril 2002. Adresse URL : <http://www.democratie-nouvelle.qc.ca>